

OBJET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 11 avril 2017

Budget Assainissement :
Approbation du projet de
révision du zonage de
l'assainissement en préalable
à l'enquête publique

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2017 que la convocation du conseil municipal avait été faite le 05 avril 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 13

L'an deux mil dix sept
le onze avril

le Conseil Municipal de la commune de LAVERNAY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PELOT Alain, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Étaient présents : Christophe BAUR, Jocelyne BELLENEY, Bruno BOUJU, Damien CLERGET, Irène DENIZOT, Karine DUQUET, Marcel PATAT, Alain PELOT, Laurent PUIG, Claude STIRNEMANN, Delphine VIPREY

Absent excusé : Frédéric FAIVRE

Absent non excusé : Jérôme JOUFFROY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mme DUQUET Karine est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu les propositions de zonage de l'assainissement présentées dans le projet de dossier d'enquête publique ;

Considérant que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur la commune de Lavernay.
- Donne pouvoir au Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
- Prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 mars 2017.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain PELOT



Reçu le 21 AVR. 2017



Contrôle de légalité